

—*Réponse.* Je ne sais à quel prix ils le vendent, mais je sais qu'ils me rendent compte de la vente à raison de dix chelins par quart. Je crois qu'ils le vendent au prix courant, et ils le manufacturent pour moi.

(Par monsieur White.)

Question 82.— Quel sont les dimensions du phare de Belle-Isle? —*Réponse.* La tour a 21 pieds de diamètre à sa base, sa hauteur est de 50 pieds, et les murs ont une épaisseur d'environ 5 pieds. Il y a aussi auprès une maison de 50 pieds de front sur 21 1/2 pieds de profondeur; avec un passage couvert de 16 pieds carrés conduisant de la maison à la tour.

Question 83.— Quelle quantité de bardeaux faudrait-il pour couvrir la toiture? —*Réponse.* Entre 20,000 à 30,000.

Question 84.— Comment se fait-il que vous avez certifié que 50,000 bardeaux ont été employés pour cette ouvrage? —*Réponse.* La raison pour laquelle une aussi grande quantité de bardeaux fut chargée dans les estimés pour Belle-Isle fut que la quantité nécessaire fut envoyée quatre fois; et la raison qui me fit certifier deux fois le montant fut que j'avais moi-même pris le contracteur d'envoyer une goëlette, aussitôt que possible, avant la débacle des glaces dans le détroit, vu que j'étais inquiet sur le sort des hommes. Bien qu'il fut un grand risque à toute saison; le contracteur consentit. Cette goëlette arriva à son bord 20,000 briques et 30,000 bardeaux et fut complètement perdue vis-à-vis Belle-Isle. C'est pourquoi, comme le contracteur avait envoyé cette goëlette par mon ordre, à une saison aussi défavorable, je crus qu'il ne devait point perdre ces briques et ces bardeaux. Ceci arriva au commencement de juin 1856.

Question 86.— Dans l'item de \$9,761 élargé dans le compte pour l'ouvrage prétendu fait pendant l'année 1854 pour construire le phare de Belle-Isle, vous avez dit qu'aucun ouvrage n'avait été fait pendant cette année là, sur quelle autorité avez-vous certifié les réclamations pour gages d'ouvriers pour 88 jours, et six charges de goëlettes pour cet ouvrage? —*Réponse.* J'ai certifié ces dépenses parcequ'elles avaient été encourues expressément pour le phare de Belle-Isle, et qu'il avait été impossible d'accoster là. La durée du voyage de Québec à Forteau dépend de la saison et du vent. Ça dure environ six semaines.

(Par monsieur Dubord.)

Question 88.— Comment savez-vous que le phare de Belle-Isle a été payé suivant votre mesurage de l'ouvrage, et non pas selon les comptes rendus s'élevant à £19,784 7s 5d? —*Réponse.* Si le phare de Belle-Isle a été payé selon les comptes fournis, il l'a été suivant mon mesurage qui était

annexé au compte des détails.

8 avril 1859.

(Par monsieur Simard.)

Question 105.— Était-il nécessaire de construire des chemins pour porter les matériaux et les provisions sur les plateaux; si oui, à quelles places, et étaient-ils d'une nature à nécessiter beaucoup de travail et de dépense? —*Réponse.* Un chemin de 27 acres qui doit avoir coûté une somme énorme et qui doit avoir absorbé tout le montant mentionné dans les estimés tout en déduisant le prix payé pour les goëlettes et les matériaux depuis le 12 mai 1855 jusqu'au 12 juillet 1856 (l'hiver inclu) a été construit à Belle-Isle. Durant tout ce temps les hommes ont été employés au chemin et à bâtir des bâtisses temporaires.

Question 108.— La construction des bâtisses temporaires à Belle-Isle a-t-elle été coûteuse? Veuillez dire pour quelles raisons? —*Réponse.* Oui, dispendieuse. Pour construire les bâtisses temporaires il fut nécessaire d'employer les matériaux expédiés aux phares, tels que la brique et le ciment. Une pouderrière fut aussi construite. Comme il peut être vu par les comptes j'allouai £50 pour les matériaux ainsi employés. Le contracteur fut obligé d'envoyer d'autres matériaux pour remplacer ceux qui étaient employés.

Question 109.— Comment avez-vous pu estimer la quantité et la valeur des matériaux employés dans la construction des travaux à Belle-Isle, tel que la peinture, le fer, acier, le plomb etc.? —*Réponse.* Par les comptes rendus et qui sont devant le comité. Quand je croyais ces comptes justes je les acceptais, mais quand je les croyais erronés je les réduisais selon mon jugement, comme j'ai fait, par exemple, à l'égard de l'acier chargé pour Belle-Isle et mentionné dans les estimés. Ce montant montre que le contracteur paya £70 pour l'acier envoyé à Belle-Isle, néanmoins, je crus à propos de ne lui allouer que £20. La poudre était payée 1s et je n'allouai que 10c. Une grande quantité de peinture fut aussi envoyée, mais il n'en fut payé que cinq barils, qui furent employés dans les joints de la pierre de taille et pour la peindre.

Question 117.— N'avez-vous pas dit que vous ne pouviez point certifier les comptes des phares, que vous aviez reçu l'ordre des officiers du gouvernement de les certifier, et que sur votre refus de le faire, monsieur Baby vint à Toronto et vous apporta l'ordre de les certifier? —*Réponse.* Non, jamais, et je n'ai jamais parlé de cela à qui que ce soit. Monsieur Baby ne m'a jamais apporté ni de Toronto ni d'ailleurs un tel ordre de faire une telle chose.

A continuer.

ANNONCES

AVIS AU PUBLIC

MAISON DE BAINS

Le Soussigné à l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est maintenant prêt à donner des BAINS CHAUDS et FROIDS à la demande de ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage; et l'établissement sera ouvert tous les jours depuis cinq heures du matin.

H. MASSE,

Hôtelier.

11 mai 1859.

DEPOT

Des Bains Minérales de Saint-Léon.

Le Soussigné informe qu'il a pris des engagements avec Madame CAMPBELL, propriétaire de la Source Minérale de Saint-Léon. Cette Eau célèbre et si bien recommandable, mérite l'attention du public. Le soussigné la vendra au Galon; au Pot, à la Pinte, et à la Bouteille.

H. MASSE,

Hôtelier.

11 mai, 1859.

PENSION PRIVÉE. Deux ou trois personnes

pourront au 1er mai prochain se procurer une pension chez une famille privée demeurant rue Saint-Valier. Termes faciles. S'adresser à ce bureau.

27 avril 1859.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à une étage, située faubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire

N. MINOURA.

3 novembre, 1858.

SERVANTE DEMANDEE.

Une servante trouvera de l'emploi chez une famille canadienne. S'adresser à ce bureau.

27 avril, 1859.

A LOUER.

UNE MAISON en pierre à deux étages, située sur le côté nord de la rue Saint-Valier, No 90. S'adresser à L. M. DUBREAU, notaire, faubourg Saint-Jean, No 58, ou au soussigné rue Saint-Valier No 90.

EVARISTE MARCHEAU.

Québec 15 février 1859.

L. M. DUBREAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.